

Dossier de presse du 2/10/26

CONTRAT DE VILLE DU PAYS AJACCIEN 2024-2030

Faire converger les politiques publiques
et les moyens au bénéfice des habitants
des quartiers prioritaires.



Le Comité de pilotage du Contrat de Ville du Pays Ajaccien 2024-2030 réunit, ce 2 octobre 2026, la CAPA, la Ville d'Ajaccio, l'État et l'ensemble de leurs partenaires pour partager un point d'étape et définir collectivement les priorités de la prochaine phase du Contrat de Ville.

Depuis son élaboration, la démarche repose sur une volonté commune : agir de manière plus coordonnée dans les quartiers prioritaires, en partant des besoins exprimés par leurs habitants.

Car les réalités auxquelles ils sont confrontés ne relèvent jamais d'un seul acteur ni d'une seule politique publique. Habitat et cadre de vie, éducation, santé, accès aux droits, emploi, développement économique, mobilités ou encore lien social sont étroitement liés.

Le Contrat de Ville constitue précisément le cadre de convergence de ces politiques publiques dans les quartiers prioritaires. Sa vocation est de permettre à la CAPA, à la Ville d'Ajaccio, à l'État, mais aussi aux bailleurs, opérateurs publics, associations et partenaires locaux, de mieux articuler leurs interventions et leurs moyens pour apporter des réponses plus cohérentes et plus proches des habitants. Cette approche est au cœur du cadre présenté au comité de pilotage.

Après la construction du Contrat de Ville, sa signature en novembre 2024 et l'installation progressive des équipes et des points d'appui dans les quartiers, une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui : celle d'une mise en œuvre plus structurée et d'une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun.

Ce comité de pilotage doit permettre de partager les avancées réalisées, de mettre en perspective les premières réponses apportées dans les quartiers et d'échanger sur les chantiers à poursuivre ou à engager : transformation urbaine et cadre de vie, accès aux droits, santé et cohésion sociale, réussite éducative, emploi et entrepreneuriat, proximité et participation des habitants.

Avec un même fil conducteur : partir des réalités vécues dans les quartiers pour construire des réponses au plus près des habitants.



Deux quartiers, deux histoires, des réalités différentes

Le Contrat de Ville concerne aujourd'hui deux quartiers prioritaires : Cannes-Salines et Nord Rocade.

À eux deux, ils représentent 5 778 habitants. Mais derrière ce périmètre commun se trouvent des quartiers qui ne se sont pas construits de la même manière et dont les habitants n'expriment pas toujours les mêmes besoins.

Revenir sur leur histoire permet de mieux comprendre leurs réalités actuelles et les réponses à construire pour demain.

Cannes-Salines : des terres agricoles aux grands ensembles

L'histoire des Cannes et des Salines accompagne une partie de l'histoire urbaine d'Ajaccio.

Avant les grands ensembles, le secteur des Salines est constitué de marais salants et de terres agricoles. Après la Seconde Guerre mondiale, la croissance démographique d'Ajaccio et les besoins importants en logements transforment progressivement le secteur.

En 1961, une première opération de logements est recensée aux Salines. Les trois premières tours figurent parmi les constructions destinées à répondre à cette nouvelle demande.

Dans les années 1970, l'urbanisation se poursuit. Le haut des Salines se développe tandis que, plus à l'ouest, les Cannes connaissent à leur tour une croissance importante, avec davantage de copropriétés privées. Commerces et activités de proximité s'installent progressivement en pied d'immeuble.

À partir de 1996, les Cannes et les Salines sont classées en zone urbaine sensible. Les premiers projets de renouvellement urbain débutent en 2002, avant le déploiement du Programme de rénovation urbaine Cannes-Salines entre 2006 et 2022.

Aujourd'hui, le quartier des Cannes-Salines compte 2 373 habitants. Le taux de pauvreté y atteint 31 %, les familles monoparentales représentent 25,4 % des familles et 30,3 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en formation.

Mais les chiffres ne disent pas tout d'un quartier. Les déambulations et ateliers conduits avec les habitants en 2024 ont fait ressortir des préoccupations très concrètes.

Aux Cannes, les habitants évoquent notamment les trafics et les incivilités à proximité des lieux de vie et de l'école. Aux Salines, les préoccupations portent davantage sur la circulation et la sécurité des piétons.

Déchets, encombrants, épaves et stationnement restent également des sujets du quotidien.

Les habitants expriment aussi le souhait de voir les espaces publics mieux aménagés et entretenus : les abords de l'école aux Cannes, davantage de bancs et d'ombre aux Salines, des cheminements plus sûrs.

Enfin, ils rappellent l'importance des liens entre habitants, à travers les associations, les fêtes de quartier et les activités proposées aux jeunes, aux aînés et aux nouveaux habitants.

Ces attentes rappellent que transformer un quartier ne consiste pas seulement à intervenir sur les bâtiments ou les espaces publics. Il s'agit aussi d'améliorer concrètement la manière dont on y vit.

Nord Rode : un quartier plus récent, des résidences à relier

L'histoire du Nord Rode est plus récente. Bodiccione et la Mandarina émergent à la fin des années 1980, à une époque où la rocade d'Ajaccio dessert encore un environnement largement composé de terres agricoles.

La Mandarina, construite entre 1986 et 1989, compte 329 logements réalisés en plusieurs phases. Elle connaît ensuite un important programme de rénovation entre 2018 et 2022.

À Bodiccione, 518 logements sont construits entre 1985 et 1992 au sein de plusieurs résidences. Une importante opération de rénovation y est menée entre 2019 et 2023.

L'urbanisation du secteur se poursuit à partir de 2012 avec Alzo di Leva, qui compte 410 logements répartis entre Erilia et l'Office Public de l'Habitat de la CAPA.

En intégrant également les ensembles situés entre la Mandarina et Bodiccione, le périmètre présenté au comité de pilotage compte 1 413 logements sociaux.

Aujourd'hui, Nord Rode compte 3 405 habitants. Le taux de pauvreté s'élève à 37 %, 39,6 % des familles sont monoparentales et 23,7 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en formation.

À Bodiccione, à la Mandarina et à Alzo di Leva, les attentes diffèrent parfois, mais une même aspiration ressort : rapprocher les services et créer davantage de lieux de vie.

Les habitants souhaitent pouvoir accéder plus facilement aux permanences, aux services d'accès aux droits, à l'accompagnement social et aux activités.

Ils font également remonter des préoccupations liées à l'entretien des résidences, aux encombrants, aux épaves et au stationnement.

La mobilité constitue un autre sujet : fiabilité des bus, déplacements des personnes âgées ou encore vitesse des véhicules, notamment à la Mandarina.

Enfin, les habitants souhaitent disposer de davantage d'espaces pour se rencontrer : jeux, espaces verts, city stades et initiatives permettant de renforcer la vie collective, particulièrement à la Mandarina et à Alzo di Leva.

Partir des besoins pour construire les réponses

Derrière les chiffres, les dispositifs et les programmes, il y a d'abord des quartiers, des habitants et des réalités quotidiennes. C'est à partir de ces réalités que le Contrat de Ville entend construire son action.

Écouter les besoins exprimés, les faire remonter, puis réunir autour d'eux les acteurs capables d'apporter une réponse : c'est cette logique de proximité qui guide progressivement l'action menée dans les quartiers. Le principe est simple : construire avec les partenaires, à partir des réalités du terrain, des réponses concrètes et accessibles au plus près des habitants.

Cette démarche prend aujourd'hui corps de manière différente selon les quartiers.

À Bodiccione, les espaces de la Ville et de la CAPA offrent désormais des points d'appui pour rapprocher l'action sociale et l'accès aux droits de ceux qui en ont besoin. Avec les Spazii, inaugurés en septembre 2025, les services viennent davantage à la rencontre des habitants.

À Alzo di Leva, les locaux mis à disposition par l'OPH de la CAPA ouvrent de nouvelles possibilités. Emploi, entrepreneuriat, santé : l'ambition est d'y faire venir des acteurs et des services qui répondent directement aux besoins du quartier.

À la Mandarina, de nouveaux locaux doivent ouvrir en octobre 2026. Au-delà d'un lieu, l'objectif est d'offrir un espace où la parole des habitants puisse trouver sa place, où les échanges puissent se nouer et où la participation à la vie du quartier puisse se construire.

Aux Cannes et aux Salines, la maison de quartier des Cannes et le centre social des Salines constituent depuis longtemps des repères dans la vie locale. L'arrivée de nouveaux acteurs doit permettre de conforter leur rôle et d'élargir encore les réponses proposées aux habitants.

Cette présence au plus près des habitants est essentielle. Mais elle n'est qu'une partie de la réponse. Car les difficultés rencontrées dans un quartier ne se laissent pas enfermer dans une seule compétence. En effet, derrière une question de logement peuvent apparaître des enjeux de santé ou de mobilité ; derrière l'accès à l'emploi, ceux de la formation ou de la garde d'enfants ; derrière la réussite d'un jeune, l'école, la culture, le sport, la santé ou l'environnement familial.

C'est là que le Contrat de Ville prend tout son sens : faire de la proximité le point de départ, puis mettre en mouvement, autour des besoins identifiés, les politiques publiques, les compétences et les moyens capables d'y répondre.

Et c'est cette ambition qui ouvre la prochaine étape : ne plus seulement rapprocher les réponses des habitants, mais mieux les faire converger.

Le Contrat de Ville : faire converger plutôt que juxtaposer

Habitat, santé, éducation, emploi, accès aux droits, développement économique : les politiques publiques sont nombreuses à intervenir dans les quartiers. Tout l'enjeu du Contrat de Ville est de créer les conditions de leur convergence autour des besoins identifiés sur le terrain.

Cette convergence repose sur les dispositifs propres à la Politique de la Ville, mais aussi et surtout sur la mobilisation du droit commun, c'est-à-dire les politiques et les moyens que chaque institution déploie dans l'exercice de ses compétences

C'est dans cette logique que plusieurs chantiers structurants sont aujourd'hui engagés ou proposés à la discussion des partenaires.

Habitat et cadre de vie : penser ensemble la transformation du quartier

La candidature commune de la Ville d'Ajaccio et de la CAPA à un futur programme national de renouvellement urbain sur le secteur Salines-Noël-Franchini illustre cette approche. L'ambition dépasse la seule rénovation urbaine. Il s'agit de poursuivre la transformation des Salines et d'engager celle de l'entrée de ville Noël-Franchini, tout en articulant le projet avec le risque d'inondation, l'amélioration du parc social, la requalification des espaces publics, les mobilités et les besoins des habitants.

Cette démarche s'accompagne également d'un travail avec les bailleurs sociaux. L'abattement de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constitue à ce titre un levier permettant de réinvestir des moyens dans les quartiers : sur-entretien, maintenance, gestion des déchets et des encombrants, petits travaux, tranquillité résidentielle, lien social ou accompagnement des locataires.

Les conventions signées en 2024 concernent 1 971 logements sociaux, répartis entre Erilia, l'OPH de la CAPA et CDC Habitat-ADOMA.

Accès aux droits : aller vers les habitants

Rapprocher les services des habitants et lutter contre le non-recours constitue une autre priorité. La démarche Territoires zéro non-recours part d'un constat : certaines personnes ne bénéficient pas des droits sociaux auxquels elles peuvent prétendre.

À partir du point d'appui de Bodiccione, l'objectif est donc d'aller vers les habitants, d'identifier les situations de non-recours, d'informer sur les droits, d'aider aux démarches et de faciliter le lien avec les organismes compétents.

Son extension progressive à la Mandarina et à Alzo di Leva est envisagée.

Le comité de pilotage doit également permettre d'échanger sur le renforcement des permanences de proximité, la formation des agents d'accueil et la perspective d'une labellisation France services.

L'objectif : faire en sorte que les droits et les services existants atteignent effectivement ceux qui en ont besoin.

Grandir, apprendre, se construire : accompagner les parcours des jeunes

La réussite éducative constitue un autre exemple de cette logique de convergence. Avec la Cité éducative, l'accompagnement ne s'arrête pas aux portes de l'école. Il s'inscrit dans une continuité éducative de 0 à 25 ans et associe les acteurs qui interviennent dans et hors du temps scolaire.

Six parcours structurent aujourd'hui cette démarche : lecture et écriture, éducation artistique et culturelle, sport, citoyenneté, santé et bien-être, avenir et orientation.

En 2025, 66 projets ont été programmés dans le cadre de ces six parcours.

La poursuite et le renouvellement de la Cité éducative constituent ainsi un enjeu important pour inscrire cette dynamique dans la durée.

Santé et lien social : prévenir, accompagner, créer du lien

La santé fait partie intégrante des besoins identifiés dans les quartiers. Parmi les pistes de travail figure la préfiguration d'un Atelier Santé Ville, associée au développement de la médiation en santé par les adultes-relais.

La réflexion porte également sur le renforcement de la vie sociale et de la participation citoyenne, avec notamment l'étude d'un Espace de Vie Sociale et le développement d'un conseil citoyen.

L'objectif reste le même : rapprocher les réponses des lieux de vie et permettre aux habitants de prendre part à leur construction.

Emploi et entrepreneuriat : créer des opportunités au plus près des quartiers

La Politique de la Ville doit également agir sur les perspectives économiques offertes aux habitants. Les échanges engagés avec Bpifrance doivent se poursuivre autour d'Entrepreneuriat Quartiers 2030, avec l'objectif de construire une démarche associant les acteurs locaux.

À Alzo di Leva, la possibilité d'installer dans les locaux mis à disposition par l'OPH un lieu ressource consacré à l'emploi et à l'entrepreneuriat doit être étudiée.

Cette réflexion rejoint celle engagée sur le tissu commercial. Une étude CAPA-ANCT confiée à SEGAT porte sur trois secteurs : Noël-Franchini, le bas des Salines et Bodiccione.

Elle doit permettre d'analyser les commerces existants et les locaux vacants, les flux et les attentes des acteurs économiques et des consommateurs, afin de définir des scénarios adaptés à chaque secteur. Pour le bas des Salines, elle comprend également un volet consacré à la faisabilité d'une réhabilitation du centre commercial privé. Les conclusions sont attendues en mars 2027.

Des moyens à mieux articuler

Faire converger les politiques publiques signifie également mieux articuler les financements disponibles. En 2025, la mise en œuvre de la Politique de la Ville représente 802 761 euros hors abattement de TFPB, selon les éléments présentés au comité de pilotage. Plusieurs leviers concourent à cette intervention : crédits du Contrat de Ville, moyens de l'État, Cité éducative, abattement de TFPB, mais également dispositifs et politiques de droit commun.

En 2026, l'enveloppe dédiée de la CAPA a été renforcée, passant de 250 000 à 275 000 euros. Les partenaires identifient parallèlement la nécessité de mieux mobiliser d'autres financements et coopérations, notamment avec l'Éducation nationale, la DRAC, Bpifrance, l'ARS, la DRAJES ou la CAF.

L'appel à projets demeure un levier important du Contrat de Ville. Il permet de soutenir les initiatives associatives qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à la vie des quartiers. Mais la Politique de la Ville ne peut se résumer à l'appel à projets. Sa capacité d'action repose sur une mobilisation beaucoup plus large : politiques publiques de droit commun, moyens de l'État et des collectivités, bailleurs, opérateurs publics et dispositifs spécifiques. L'enjeu est donc moins d'additionner les financements que de mieux les articuler autour d'objectifs communs.

2027 : consolider la dynamique, préparer la suite

Après le temps de la construction du Contrat de Ville, puis celui de sa mise en œuvre progressive dans les quartiers, 2027 doit permettre de franchir une nouvelle étape.

Il s'agira à la fois de mesurer le chemin parcouru, d'ajuster ce qui doit l'être et de renforcer les coopérations engagées, pour inscrire davantage les actions dans la durée.

Évaluer pour mieux ajuster

À mi-parcours du Contrat de Ville 2024-2030, le temps de l'évaluation doit permettre de regarder au-delà du nombre d'actions engagées ou des financements mobilisés.

Qu'est-ce qui a concrètement changé pour les habitants ? Les réponses apportées correspondent-elles aux besoins exprimés dans les quartiers ? Les différents dispositifs se complètent-ils suffisamment ? Les moyens de droit commun sont-ils pleinement mobilisés ?

L'évaluation à mi-parcours doit permettre d'objectiver les avancées, d'identifier les éventuelles difficultés et de faire évoluer, si nécessaire, les priorités et les modalités d'intervention.

Elle devra associer des indicateurs partagés et la participation des habitants, afin de croiser les données avec la réalité vécue dans les quartiers. Elle pourra également nourrir, le cas échéant, la clause de revoyure prévue par le Contrat de Ville.

L'enjeu n'est donc pas seulement de dresser un bilan, mais d'apprendre de ce qui a été engagé pour mieux agir dans la seconde moitié du Contrat de Ville.

Des Assises régionales pour mieux travailler ensemble

Faire converger les politiques publiques suppose aussi de permettre à ceux qui les portent de mieux se connaître, mieux comprendre leurs interventions respectives et construire davantage de réponses communes. C'est dans cet esprit qu'est proposée l'organisation, en 2027, d'Assises régionales de la Politique de la Ville, réunissant institutions, opérateurs, associations et habitants.

Ce temps d'échanges permettrait, d'une part, de rendre plus lisibles les différents dispositifs qui interviennent dans les quartiers et surtout leurs complémentarités : Contrat de Ville, Cité éducative, Entrepreneuriat Quartiers 2030, renouvellement urbain, abatement de TFPB, santé, accès aux droits...

D'autre part, il permettrait de repartir des besoins des quartiers pour identifier collectivement les réponses, les acteurs et les moyens susceptibles d'être mobilisés. Une restitution commune permettrait ensuite de dégager des pistes de travail partagées

Ces Assises auraient ainsi vocation à faire vivre très concrètement le principe qui guide le Contrat de Ville : ne pas juxtaposer les interventions, mais créer les conditions pour qu'elles se rencontrent et se renforcent mutuellement.

Cap sur 2030 : inscrire les transformations dans la durée

Au-delà de 2027, l'enjeu est d'inscrire plus durablement l'action publique dans les quartiers et de renforcer sa cohérence.

Plusieurs perspectives sont identifiées à l'horizon 2030 : favoriser des financements pluriannuels pour les projets les plus structurants, conforter des lieux de proximité dans les deux quartiers prioritaires et les quartiers populaires, mieux mesurer l'impact des actions, renforcer la mobilisation du droit commun et rendre l'action publique plus lisible pour les habitants.

Cette ambition suppose de poursuivre le travail engagé entre l'État, la CAPA, la Ville d'Ajaccio et l'ensemble de leurs partenaires, tout en conservant les besoins des habitants comme point de départ de l'action publique.

C'est tout le sens du Contrat de Ville : faire converger les compétences, les politiques publiques et les moyens pour qu'ils se traduisent, dans les quartiers, par une action plus cohérente, plus proche et plus concrète pour celles et ceux qui y vivent.

CONTACT PRESSE

LYDIE HARTMANN 06 63 09 34 26
E-MAIL : L.HARTMANN@CA-AJACCIE.FR
